

Il se pourrait bien que ... et oui, c'est une banque éthique¹ qui s'apprête à naître

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RISQUES

NewB ne dispose pas d'agrément comme établissement de crédit et pourrait ne jamais l'obtenir. L'approbation du prospectus par la FSMA est indépendante de et sans incidence sur la procédure d'agrément bancaire et n'implique aucune validation de l'opportunité de cette opération, de la viabilité du projet qui y est décrit ou du caractère réaliste du plan d'affaires présenté par NewB.

L'investisseur court le risque élevé de perdre une partie ou la totalité du montant investi. Ce risque est élevé en raison d'une part des pertes comptables accumulées chaque année depuis la constitution de la société en 2011, soit 10.732.632 € selon les comptes arrêtés au 30/06/2019, et étant donné d'autre part que NewB ne peut faire état d'aucune expérience probante ni historique en ce qui concerne les activités d'établissement de crédit.

Le coopérateur pourrait être empêché de sortir de son investissement durant une durée indéterminée (même au-delà de la période de blocage initial de 3 ans) alors que la situation financière de NewB continuerait à se dégrader.

Si à l'issue d'une période de 3 ans, NewB ne parvient pas à maintenir les ratios de solvabilité requis d'un point de vue prudentiel et/ou à atteindre un seuil de rentabilité requis pour inverser la tendance de détérioration de sa situation financière et prudentielle, elle sera amenée à devoir soit lever de nouveaux fonds, soit, à défaut, à arrêter ses activités.

Avant de souscrire aux Parts, les investisseurs potentiels doivent lire attentivement le Prospectus complet avec une attention particulière pour les facteurs de risques (voir Avertissement des pages 1 à 3, Section 3 (Résumé) et Section 6 (Facteurs de risques)).

Imaginez une banque, éthique, coopérative où chaque personne à son mot à dire quel que soit l'apport au capital, où le profit n'est pas l'unique boussole, où nous sommes sûrs que notre argent, que l'argent qui est sur mon compte à vue et mon compte épargne n'est pas investi dans des énergies fossiles ou des entreprises qui contreviennent aux droits humains.

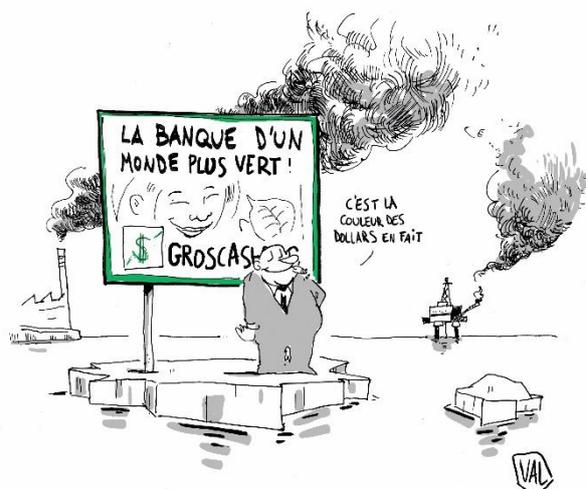
Et bien cette banque, pourrait bien être sur le point de voir le jour : NewB.

NewB, c'est ce projet fou imaginé en 2011 par 24 associations de la société civile qui travaillent depuis lors avec 52.000 citoyens et citoyennes et 130 autres organisations à obtenir un agrément bancaire pour pouvoir opérer comme banque éthique en Belgique.

¹ Au sens de la fédération européenne des finances et banques éthiques et alternatives (FEBEA), il s'agit d'une banque qui « œuvre pour le bien commun et qui assure le droit au crédit à travers une activité bancaire consistant à récolter des fonds et à les réaffecter sous forme de crédits, à des projets culturels, sociaux et environnementaux. » Cette banque est également durable puisqu'elle « travaille dans une perspective de développement durable, et pour ce faire peut prendre comme référence les principes de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (R.S.E.). » La charte FEBEA est téléchargeable sur www.febea.org.

Lien charte FEBEA FR: https://www.febea.org/sites/default/files/page-files/charte_febea_fra_3.pdf

Pendant que le climat est mis à tous les agendas politiques avec plus ou moins de radicalité, il semblerait, que certaines banques continuent à investir massivement dans les énergies fossiles. C'est en tout cas ce que dénonce BankTrack², une organisation internationale issue de la société civile qui cible les banques privées et les activités qu'elles financent afin de les empêcher de soutenir des activités commerciales nuisibles. Certains acteurs, ici en Belgique, prennent cet enjeu au sérieux. C'est notamment le cas de NewB, qui ambitionne de contribuer au financement de cette transition écologique et sociale dont notre société a tant besoin.



Quand pourrais-je avoir un compte à vue éthique où mettre mon argent ?

Début 2019, NewB a déposé une demande d'agrément auprès de la Banque nationale de Belgique pour devenir une banque. La Loi Bancaire prévoit un délai d'ordre de douze mois, à dater du dépôt de la demande d'agrément, dans lequel la BNB et la BCE prennent leur décision. Un délai durant lequel NewB a aussi son lot de devoirs et ses propres exigences : adapter l'infrastructure informatique, réunir un conseil d'administration avec des profils sociétaux et financiers, préciser sa charte éthique mais également... réunir le capital nécessaire pour obtenir l'agrément et pouvoir exercer en tant que banque.

Et NewB en est là. En effet, pour devenir cette banque rêvée qui pourra récolter les dépôts et octroyer des crédits, il faut lever du capital. L'assemblée générale de NewB a donc mandaté le conseil d'administration afin de tout mettre en œuvre pour lever un montant de 30 millions d'euros minimum.

Comment ? En mobilisant les membres de NewB, particuliers et associations mais aussi des investisseurs et autres citoyens et citoyennes qui ne seraient pas encore membre mais qui estiment qu'il est urgent de financer la transition écologique et les enjeux sociaux.

Si individuellement de plus en plus de personnes font des efforts afin de diminuer leurs déchets, encourager une agriculture bio, privilégier les transports publics ou le vélo, les banques dans lesquelles nous avons notre argent (salaire ou allocations) continuent de financer des secteurs non éthiques. L'épargne totale des belges en 2019, c'est plus de 270 milliards d'euros cumulés. Selon une étude³ de Financité, moins d'1% de cette somme est placé sur des comptes d'épargne qui déclarent de financer des projets éthiques et durables.

Moi aussi alors ? NewB représente une opportunité unique de se rassembler autour d'un projet de création de banque éthique en Belgique et de faire partie des pionniers ou pionnières (il n'y a plus eu de nouvelle banque créée à partir de zéro depuis 60 ans !). La force du mouvement collectif peut réellement changer le paysage bancaire en Belgique, mais le succès de cette campagne de capitalisation dépend de nous toutes et tous.

² Voir BankTrack. « Banking on Climate Change », 2019, p. 7.

https://www.banktrack.org/article/banking_on_climate_change_fossil_fuel_finance_report_card_2019

³ Source : Financité. « L'investissement socialement responsable en Belgique », p.83, 2019

Alors petits ou gros moyens, une seule bonne amie ou vingt bons copains, n'hésite pas à rejoindre le mouvement, à investir à la hauteur de tes moyens et à en parler autour de toi, c'est maintenant ou jamais !

Informations utiles :

- ➔ Toutes les infos relatives à cette campagne et la description des conditions et risques relatifs à l'offre peuvent être consultés dans le prospectus, disponible sur le site www.newb.be.
- ➔ Besoin de matériel pour en parler autour de vous ? Rendez-vous sur <https://acttochangebanking.newb.coop/>
- ➔ La campagne de capitalisation durera du 25 octobre au 27 novembre 2019.

NewB sera présente un peu partout en Belgique et précisément en Wallonie aux dates suivantes :

- A Watermael, le 6 novembre
- A Berchem-Sainte-Agathe, le 7 novembre
- A Tontelange, le 8 novembre
- A Louvain-la-Neuve à la ferme du Biéreau, le 12 novembre
- A Namur, le 14 novembre
- A Braine-le-Compte, le 15 novembre
- A Gembloux, le 15 novembre
- A Renaix, le 15 novembre
- A Liège à la Boverie, le 16 novembre
- A Verviers, le 16 novembre
- A Charleroi au Quai10, le 18 novembre
- A Arlon, date à confirmer

Retrouvez toutes les dates et les informations pratiques sur <https://newb.coop/fr/blog>.

INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE

Cette communication s'inscrit dans le cadre d'une offre publique de parts de NewB. Le montant minimal de l'Offre est de 30.000.000 € diminué du montant global de l'ensemble des souscriptions à des Parts de catégorie C non visées par la présente Offre effectivement libérées pendant l'Offre et le montant maximal de l'Offre est de 35.000.000 €, diminué du montant global de l'ensemble des souscriptions à des Parts de catégorie C non visées par la présente Offre effectivement libérées pendant l'Offre. L'Offre débute le vendredi 25 octobre 2019 à 14 heures et se clôture le mercredi 27 novembre 2019 à minuit. Dans ce cadre des parts de type A s'élevant à 2000 € et de type B s'élevant à 20 € sont offertes à la souscription. L'Offre des Parts de catégories A et B est limitée à la Belgique.

Nous recommandons à tout investisseur de consulter le prospectus téléchargeable sur le site www.newb.be afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans des parts de NewB. L'approbation du prospectus par la FSMA ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les parts offertes.